

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-23

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Christine FASSINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Membres : Christine FASSINOT, Didier VERGNAIS, Annick TRABON, Franck THIMONIER, Annick BOUTIN, Patrick LUYAT, Odile BOITTE, Armelle VALETTE, Daniel GROS, Nathalie ROCLE, Christophe JAS, Raphaël DONJON, Priscilla TRAMBLAY, Mélanie KOZLOWICZ, Ludovic MINCHELLA, Romain PLOCH, Enza MILITI, Frédéric ABADIE, Myriam KACI.

Procurations :

Secrétaire de séance : PLOCH Romain

Après présentation des bases d'imposition prévisionnelles pour 2026 et considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes directes locales votés en 2025, soit :**

TAXES	Pour mémoire Taux 2025	TAUX 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,72 %	32,72 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55,89 %	55,89 %
Taxe d' habitation (<i>résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale</i>)	12,88 %	12,88 %

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 29 avril 2026

Le Maire,



Christine FASSINOT